

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANESM
Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

Décision n° DS 2012-02 du 7 mai 2012 portant délégation de signature

NOR : ETSX1230288S

Le directeur de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret du 26 avril 2007 portant nomination du directeur de l'ANESM,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, les courriers de recueil d'observations à l'intention des organismes habilités relatifs à la transmission et à l'instruction des rapports d'activité semestriels à Mme Cécile DIZIER, coordinatrice de l'habilitation et du contrôle au sein de l'agence.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé de l'action sociale.

Fait le 7 mai 2012.

Le directeur de l'ANESM,
D. CHARLANNE